

Séance publique du 14 novembre 2005

Délibération n° 2005-3020

commission principale :

objet : **Modification du nombre des vice-présidents**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0002 en date du 10 mai 2001, le Conseil a fixé le nombre des vice-présidents à trente-sept.

A la suite de la démission de son poste de vice-président de monsieur Patrick Bertrand, il est proposé au Conseil de fixer à trente-six le nombre des vice-présidents ;

Vu ledit rapport ;

DELIBERE

Fixe à trente-six le nombre des vice-présidents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,